Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 18 (1867)

Heft: 6

Artikel: Réunion des forestiers suisses à Bex

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784275

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE MORESTIÈRE.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES.

RÉDIGÉ PAR

EL. LANDOLT & J. KOPP.

Nº 6.

1867.

Le JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE paraît tous les mois, en français, chez E. SCHULER éditeur à Bienne. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de Fr. 2. 50. par an, franco dans toute la Suisse. On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

Réunion des forestiers suisses à Bex, le 11, 12 et 13 août 1867.

En invitant de nouveau les membres de la société et tous ceux qui s'intéressent à notre économie forestière à se rendre en grand nombre à Bex pour notre réunion annuelle, nous devons compléter la liste des tractanda indiqués dans le précédent numéro de ce journal, par l'addition de l'article suivant:

Renouvellement pour trois ans du comité permanent de la société des forestiers suisses.

Lausanne, le 8 juillet 1867.

LE COMITÉ LOCAL.

Forêts de confréries.

La plupart des législations forestières renferment un article spécial d'après lequel les forêts de communes et de corporations sont aussi bien que les forêts domaniales placées sous la surveillance immédiate de l'état. Les forêts domaniales et communales sont faciles à reconnaître, et il est rare que le forestier puisse être dans l'embarras lorsqu'il s'agit de les classer. Il est en revanche certaines forêts dont on ne saurait nullement décider